

de l'Archidiocèse de Montréal, nous prêtre leur,  
 soussigné, avons reçu leur mutuel consentement de  
 mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale  
 en présence de Narcisse Gauthier, père de l'épouse, de  
 Antoine Robinette, père de l'épouse, de Amélie Gauthier,  
 de Joseph Riopel, de Josette Robinette, de Hermi-  
 nigilde Martet et de plusieurs autres parents dont  
 les uns, ainsi que l'épouse, ont déclaré se savoir  
 signer et dont les autres, ainsi que l'épouse, ont  
 signé avec nous. Lecture faite.

Gaspard Gauthier  
 Herminigilde Martet  
 Paruissi Gauthier

T. Dagenais. Prêtre leur.

N<sup>o</sup>. 4.  
 Hormidas  
 Charbonneau  
 et  
 Marcelline  
 Gagnon.

Le trois Février mil huit cent quatre-vingt-onze, après  
 la publication d'un bande mariage faite au prône de notre  
 messe paroissiale et à celle de la messe paroissiale de St. Lin,  
 comme il appert d'après le certificat des lieux du lieu,  
 entre Hormidas Charbonneau cultivateur, fils majeur  
 de feu Joseph Charbonneau en son vivant cultivateur et de  
 Thais Bohémier de la paroisse de St. Lin, d'une part, et  
 Marcelline Gagnon, fille majeure de Louis Gagnon rentier  
 et de Marcelline Labrieche de cette paroisse, d'autre part, ne  
 s'étant déclaré aucun empêchement au dit mariage  
 et vu la dispense de deux bans de mariage accordée le vingt  
 neuf Janvier par le Prêtre Messire S. Maréchal Prêtre Vicaire  
 Général de l'Archidiocèse de Montréal, nous prêtre leur,  
 soussigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage  
 et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de  
 William Gariépy, servant de père à l'épouse, de  
 Louis Gagnon, père de l'épouse, de Joseph Guilbeault,  
 de Théodore Xavier Gagnon, de Ephrem Gariépy  
 et de plusieurs autres parents et amis dont les uns, ainsi que  
 l'épouse ont signé avec nous et dont les autres, ainsi que l'épouse  
 ont déclaré se savoir signer. Lecture faite.

Marcelline Gagnon  
 Anna Mercier T. Dagenais. Prêtre leur.